



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20240338

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**DECISION DU PRÉSIDENT**

**Education - Politique scolaire**

**OBJET : Signature du marché M24ED03 relatif à l'achat et la livraison de denrées alimentaires en groupement de commande communauté de communes Mellois en Poitou / CIAS**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de fournir des denrées alimentaires pour le fonctionnement de la restauration scolaire des écoles relevant de sa compétence ;

Vu la délibération n°B04\_07\_2024\_04 du Bureau communautaire du 4 juillet 2024 relative à la création d'un groupement de commandes d'achat mutualisé en matière de restauration scolaire avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;

Un marché public en accord-cadre mono-attributaire constitué de 17 lots pour la fourniture de denrées alimentaires en groupement de commande (CDC Mellois en Poitou - CIAS) pour une durée de 1 an, du 1er janvier au 31 décembre 2025, renouvelable deux fois une année, soit une durée maximum de trois ans.

La consultation a été publiée sur la plate-forme dématérialisée [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com), au journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) :

- Date de publication dématérialisée : 30/08/2024
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 30/08/2024
- Date de publication BOAMP : 30/08/2024
- Date de publication JOUE : 30/08/2024
- Date limite de remise des offres : 01/11/2024 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 11

En l'absence de retrait de DCE et de remise d'offres pour le lot n°4 « Produits laitiers », celui-ci a été déclaré infructueux par décision du Président n°20240285 du 21/10/2024. Il a fait l'objet d'une relance conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique :

- Date de la publication dématérialisée 22/10/2024
- Date limite de remise des offres : 12/11/2024 à 12h
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 2

Vu le rapport d’analyse des offres du 21/11/2024 ;

Vu la décision d’attribution de la Commission d’Appel d’Offres du 28/11/2024 ;

Considérant que l’offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

| N° du lot | Intitulé du lot                                       | Attributaire                        | Montant de l'offre proposée selon le DQE en € HT /an | Montant maximum en € HT /1 an |
|-----------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|
| 1         | Épicerie sèche                                        | POMONA EPISAVEURS centre            | 51 742,78 €                                          | 74 550,00 €                   |
| 2         | Boissons                                              | POMONA EPISAVEURS centre            | 2 040,69 €                                           | 2 205,00 €                    |
| 3         | Surgelés                                              | DS RESTAURATION (SIRF)              | 78 827,56 €                                          | 63 000,00 €                   |
| 4         | Produits laitiers                                     | POMONA PASSION FROID                | 60 818,96 €                                          | 66 465,00 €                   |
| 5         | Viande de bœuf fraîche de qualité                     | Association RésALIS                 | 44 589,00 €                                          | 48 000,00 €                   |
| 6         | Volaille fraîche de qualité                           | Société de Distribution Avicole SAS | 23 962,50 €                                          | 30 849,00 €                   |
| 7         | Fruits et legumes                                     | AUNIS FRUITS                        | 15 899,70 €                                          | 39 900,00 €                   |
| 8         | Poissons frais                                        | SAS VIVE EAUX                       | 16 025,40 €                                          | 22 365,00 €                   |
| 9         | Epicerie BIO                                          | BIOCOOP RESTAURATION                | 13 108,50€                                           | 30 500,00€                    |
| 10        | Surgelés BIO                                          | DS RESTAURATION (SIRF)              | 41 119,00€                                           | 76 250,00€                    |
| 11        | Produits laitiers et oeufs frais BIO                  | Association RésALIS                 | 56 660,00€                                           | 81 710,00€                    |
| 12        | Viande fraiche de boeuf et de veau BIO                | SCIC MANGEONS BIO ENSEMBLE          | 55 341,00€                                           | 76 250,00€                    |
| 13        | Viande de porc fraiche et charcuterie/saucisserie BIO | Association RésALIS                 | 92 209,85€                                           | 113 000,00€                   |
| 14        | Volaille fraiche BIO                                  | Association RésALIS                 | 27 754,00€                                           | 81 500,00€                    |
| 15        | Fruits et legumes frais BIO                           | SCIC MANGEONS BIO ENSEMBLE          | 146 902,00€                                          | 165 500,00€                   |
| 16        | Légumineuse BIO                                       | Association RésALIS                 | 11 959,20                                            | 39 975,00€                    |
| 17        | Pâtes BIO                                             | Association RésALIS                 | 12 230,40 €                                          | 41 025,00€                    |

Pour rappel, l’accord-cadre est conclu pour un montant maximum de 1 053 144,00 € HT / an soit un montant total maximum de 3 159 132,00€ HT sur la durée totale du marché.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature du marché n°M24ED03, pour un montant maximum total de 1 053 144,00 € HT / an soit sur la durée totale du marché un montant maximum de 3 159 132 € HT, selon la répartition suivante :

- L'entreprise POMONA EPISAVEURS centre située ZAC de la Liodière n°2 - rue de la Liodière - BP80102 - JOUE-LES-TOURS (37301 cedex) pour le lot n°1 « Epicerie sèche » pour un montant maximum / an de 74 550,00 € HT soit 223 650,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'entreprise POMONA EPISAVEURS située ZAC de la Liodière n°2 - rue de la Liodière - BP80102 - JOUE-LES-TOURS (37301 cedex) pour le lot n°2 « Boissons » pour un montant maximum / an de 2 205,00 € HT soit 6 615,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'entreprise DS RESTAURATION (SIRF) située 14 Bonséjour à LA CHATAIGNERAIE (85120) pour le lot n°3 « Surgelés » pour un montant maximum / an de 63 000,00 € HT soit 189 000,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'entreprise POMONA PASSION FROID, située route de Saint Pompain à LA CRÈCHE (79260) pour le lot n°4 « Produits laitiers » pour un montant maximum / an de 66 465,00 € HT soit 199 395,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'association RésALIS, située Centre Routier Place François Quesnay à LA CRÈCHE (79260) pour le lot n°5 « Viande fraîche de bœuf » pour un montant maximum / an de 48 000,00 € HT soit 144 000,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'entreprise SOCIETE DE DISTRIBUTION AVICOLE (SDA), située ZI de l'Hermitage à ANCENIS (44154) pour le lot n°6 « Volaille fraîche de qualité » pour un montant maximum / an de 30 849,00 € HT soit 92 547,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'entreprise AUNIS FRUITS, située 160 rue Roberto Cabanas à GUIPAVAS (29490) pour le lot n°7 « Fruits et légumes frais » pour un montant maximum / an de 39 900,00 € HT soit 119 700,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'entreprise SAS VIVE EAUX située 73 rue Jean Valles à BOUGEUNAIS (44340) pour le lot n°8 « Poissons frais » pour un montant maximum / an de 22 365,00 € HT soit 67 095,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'entreprise BIOCOOP RESTAURATION située La Morandais à TINTENIAC (35190) pour le lot n°9 « Épicerie BIO » pour un montant maximum / an de 30 500,00 € HT soit 91 500,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'entreprise DS RESTAURATION (SIRF) située 14 Bonséjour à LA CHATAIGNERAIE (785120) pour le lot n°10 « Surgelés BIO » pour un montant maximum / an de 76 250,00 € HT soit 228 750,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'association RésALIS, située Centre Routier Place François Quesnay à LA CRÈCHE (79260) pour le lot n°11 « Produits laitiers et œufs frais BIO » pour un montant maximum / an de 81 710,00 € HT soit 245 130,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- La SCIC SA MANGEONS BIO ENSEMBLE, située 143 Bis Boulevard de Poitiers à BRESSUIRE (79300) pour le lot n°12 « Viande fraîche de bœuf et de veau BIO » pour un montant maximum / an de 76 250,00 € HT soit 228 750,00 € HT sur la durée totale du marché ;
- L'association RésALIS, située Centre Routier Place François Quesnay à LA CRÈCHE (79260) pour le lot n°13 « Viande porc fraîche et charcuterie / saucisserie BIO » pour un montant maximum / an de 113 000,00 € HT soit 339 000,00 € HT sur la durée totale du marché ;

- L'association RésALIS, située Centre Routier Place François Quesnay à LA CRÈCHE (79260) pour le lot n°14 « Volaille fraîche BIO » pour un montant maximum / an de 81 500,00 € HT soit 244 500,00€ HT sur la durée totale du marché ;
- La SCIC MANGEONS BIO ENSEMBLE, située 143 Bis Boulevard de Poitiers à BRESSUIRE (79300) pour le lot n°15 « Fruits et légumes frais BIO » pour un montant maximum / an de 165 500,00 € HT soit 496 500,00€ HT sur la durée totale du marché ;
- L'association RésALIS, située Centre Routier Place François Quesnay à LA CRÈCHE (79260) pour le lot n°16 Légumineuses BIO pour un montant maximum / an de 39 975,00 € HT soit 119 925,00€ HT sur la durée totale du marché ;
- L'association RésALIS, située Centre Routier Place François Quesnay à LA CRÈCHE (79260) pour le lot n°17 Pâtes BIO pour un montant maximum / an de 41 025,00 € HT soit 123 075,00€ HT sur la durée totale du marché.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET